

**Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Brassac  
Séance du 23 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept janvier deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD Maire.

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Lorette DI PAOLO, Catherine MENGOZZI, Colette POUPINEL, Nathalie SANCHEZ, Anaïs SOULÉ, Messieurs Lucien BIAU, David BONNAFOUS, et Jean-François FABRE. Alain AVISOU ayant donné procuration à Jean-François FABRE, Michel BOSC ayant donné procuration à Colette BARSALOU et Arnaud BOUSSIÈRE ayant donné procuration à Jean-Claude GUIRAUD.

Absent : Damien CROS

Secrétaire de Séance : Lorette DI PAOLO

Date de la publication : 02 février 2018

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Suppression d'un point à l'ordre du jour :

- instauration prime d'assiduité

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Participation financière : cadeaux école primaire Louis Cavaillès
- Aménagement locaux Maison de Santé : inscription opération Budget Principal
- Pont Vieux : demande de subvention DRAC

**01/2018 – N° 3937 : Budget eau et assainissement : étude schéma eau potable  
choix du maître d'œuvre**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 01/02/2018*

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'après avoir réalisé le programme de la mise en conformité des périmètres de protection, il lui est ordonné par les services de l'Etat de mettre en place un schéma pour l'adduction d'eau potable.

Dans ces conditions, il est nécessaire, pour conduire à bien les études et les chantiers correspondants, de choisir un maître d'œuvre.

Il informe par ailleurs l'Assemblée Municipale que le bureau d'études DEJANTE, titulaire du marché sur la mise en place des périmètres de protection se voit dans le cadre de la continuité de ce programme assurée la mission sur l'étude du schéma d'AEP.

Où l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude DEJANTE qui a établi un devis pour un montant de 8 946.00 € H.T dont une copie est jointe au présent extrait des délibérations.

**02/2018 – N° 3938 : Convention interconnexion eau potable avec la commune  
du Bez**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 01/02/2018*

Le Conseil Municipal,

- ↳ après avoir pris connaissance du projet de convention avec la commune du Bez concernant la desserte en eau potable du hameau de Belfort ;
- ↳ après en avoir délibéré et à l'unanimité ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint au présent extrait des délibérations.

**03/2018 – N° 3939 : Aménagement Allée du Château : Avenant marché de fournitures**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 01/02/2018*

↳ Après avoir pris connaissance du projet d'avenant (moins-value et plus-value) concernant la fourniture de matériaux sur l'opération « Aménagement Allée du Château »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché initial dont un exemplaire est joint au présent extrait des délibérations.

**04/2018 – N° 3940 : GF Signal : Cotisation annuelle**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 01/02/2018*

↳ Vu la délibération n° 3359 en date du 6 juin 2011 relative à l'aide financière que la commune apporte au Groupement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'attribuer la subvention de 56,25 €, correspondant à la cotisation annuelle 2018, au G.F « Le Signal ».

**05/2018 – N° 3941 : Ecole publique Louis Cavallès : Participation financière**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 01/02/2018*

↳ Par délibération en date du 09 Octobre 2006, une participation financière de 6 euros par élève a été attribuée aux écoles pour l'achat des cadeaux de Noël. Cette participation est directement versée aux créanciers fournissant ces cadeaux (soit pour 2017 : 49 élèves X 6 € = 294€)

Or pour l'année 2017, l'Amicale Laïque de l'école Louis Cavallès a financé directement les cadeaux de Noël des classes primaires

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Amicale Laïque de l'Ecole Louis Cavallès sollicite exceptionnellement pour l'année 2017, le versement d'une participation financière pour les cadeaux de Noël des classes de primaire. Deux factures ont été présentées au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'Amicale Laïque de l'école Louis Cavallès le montant des deux factures présentées soit la somme de 287.49€.

**06/2018 – N° 3942 : Budget Principal : création opération aménagement locaux Maison de Santé**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 01/02/2018*

↳ Suite à la délibération prise au cours du conseil municipal du 14 Novembre 2017 présentant le plan de financement pour l'opération « Aménagement locaux Maison de Santé »,

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget primitif, le Conseil Municipal peut, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autoriser à engager et mandater des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux,
- autorise Monsieur le Maire à engager et mandater la dépense d'investissement telle que présentée ci-dessous :

Opérations	Articles	Libellés	Montants
366	2313	Aménagement locaux Maison de Santé	40 000.00€

**07/2018 – N° 3943 : Pont Vieux : demande subvention DRAC**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 01/02/2018*

Suite à l'étude qui a été effectuée en octobre 2016 sur l'état des piles du pont vieux, ouvrage classé au monument historique, et suite à la crue du 14 février 2017, qui a accentué le phénomène de déchaussement des pierres de parement, des travaux de confortation et de consolidation d'urgence sont nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme le montant des travaux qui s'élève à 39 411.00 H.T, décide d'engager cette opération de travaux et sollicite auprès du Ministère de la Culture (DRAC) l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % soit 15 764.00€.

### **Questions diverses du Conseil Municipal du 23 janvier 2018**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un courrier lui a été adressé de la part de Mme SAURET Josiane sur la possibilité de lui attribuer une servitude de passage au droit de son terrain d'habitation cadastré section A numéro 44. Le Conseil Municipal informe Mme SAURET que prochainement un projet de lotissement doit être lancé sur le terrain limitrophe à son terrain d'habitation et que suivant la procédure utilisée pour le réaliser, le Conseil Municipal pourra alors se positionner sur sa demande.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Alain AVISOU ne souhaite plus percevoir l'indemnité d'élu car il ne peut plus assurer ses fonctions de délégué cependant il ne souhaite pas démissionner.

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'il souhaiterait que les élus soient plus présents et se montrent plus investis notamment dans les représentations lors des réunions avec les associations locales.

L'adjointe au maire a été saisie par un courrier émanant de l'association des représentants des parents d'élèves du Collège sis La Catalanié. Dans ce courrier, il a été rapporté au dernier Conseil d'Administration que la responsabilité du Maire était engagée lorsque les élèves fréquentant le Collège descendent du bus scolaire. Les parents se montrent inquiets de voir leurs enfants sans surveillance dès leur descente du bus scolaire.

Après avoir pris l'attache de l'Association des Maires de France, il apparaît effectivement que les élèves qui déambulent sur la voie publique dès leur descente du bus sont sous la responsabilité du Maire.

**Le Conseil Municipal souhaite comme il a été proposé dans le compte-rendu du conseil d'administration qui s'est tenu le jeudi 29 Novembre 2017 que M. le Principal du Collège mette en place pour les élèves qui sont en régimes 1 et 2 une procédure de vérification de présence de l'élève avec demande écrite des parents.**

Le Conseil Municipal travaille sur la procédure de reprise des tombes en état d'abandon et la modification du règlement cimetière.

L'association des Maires a lancé une consultation pour numériser les actes d'Etat Civil. Suite au résultat de cet appel d'offre, il a été proposé à l'ensemble des communes du Tarn de mettre en place cette opération. Au vu du nombre d'actes d'Etat Civil déjà informatisés, il n'a pas été jugé judicieux d'adhérer à cette démarche.

Le Maire informe le Conseil Municipal que prochainement une étude globale pour acter les phases de réseaux d'assainissement dans le centre bourg doit être mise en place.

La représentante du Relais Assistant Maternelle, Mme MARTEAU, sollicite auprès de M. le Maire l'autorisation de stationner à l'intérieur du parc de la Marquise lors des réunions de regroupement avec les assistants maternelles. Le Conseil Municipal répond défavorablement à la demande.

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. ROIGNAN a été nommé garde-chasse particulier. Il a été commissionné et assermenté par le Préfet pour constater par procès-verbaux tous délits et contravention à la police de la chasse. La protection de la nature et les actions de proximité sur le terrain sont les missions principales qui lui sont confiées. Il veille à la conservation du gibier, assure la répression du braconnage et prévient les atteintes à divers délits tels que dépôts sauvages de détritus, destructions de récoltes, vols de bois, etc...

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 20h45